

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-DN57

présenté par

M. Tesson, M. Giletti, M. Boccaletti, M. Tonussi, Mme Rimbert, Mme Colombier, M. Dufosset,
 Mme Galzy, Mme Florence Goulet, M. Jacobelli, M. Jenft, Mme Lechon, Mme Lelouis,
 M. Limongi, M. Monnier et Mme Martinez

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	1 000 000	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	1 000 000
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à alerter sur l'importance stratégique et le retard français concernant la maîtrise de l'ordinateur quantique dans le domaine militaire.

La maîtrise de l'ordinateur quantique est aujourd'hui un enjeu stratégique pour la France. Par sa capacité de décupler les capacités de calcul d'un ordinateur classique. Cette technologie de rupture trouve de nombreuses utilisations dans le domaine de la défense, tant dans l'opérationnel que dans

le développement de nouvelles technologies. Aujourd'hui, une course à la maîtrise de l'ordinateur quantique est déjà lancée entre les nations.

En matière d'opération dans le cyberspace, l'ordinateur quantique pourrait bouleverser les systèmes actuels de cryptographie. Par exemple, des algorithmes de cryptage comme le RSA (Rivest-Shamir-Adleman), aujourd'hui massivement utilisés et jugés inviolables, pourraient être très déchiffrés rapidement. Cela ouvrirait la voie à des cyberattaques dans des secteurs critiques civils, tels que la finance ou la santé ; ou militaire, pour déchiffrer les communications ou pénétrer des infrastructures critiques. À l'inverse, cette technologie pourrait également offrir des solutions pour améliorer la cryptographie et détecter les cybermenaces de manière proactive. De fait, par sa puissance de calcul, la seule manière dans le domaine cyberspace de répondre à la puissance d'un ordinateur quantique sera par l'utilisation d'un autre ordinateur quantique.

Outre son aspect opérationnel, la maîtrise de l'ordinateur quantique apporterait bien des choses au ministère des Armées. Sa capacité à traiter et analyser d'énormes quantités de données en temps réel pourrait améliorer la prise de décision sur le terrain, optimiser des aspects tels que la logistique, la simulation de scénarios militaires complexes, l'entraînement et le développement de l'IA, etc.

En résumé, l'impact potentiel de la maîtrise de cette technologie constitue un enjeu critique pour nos armées. Il est comparé dans un rapport de l'OTAN à une arme stratégique qui pourrait « radicalement transformer la sécurité nationale, autant qu'une bombe nucléaire pourrait révolutionner la guerre physique ».

La France et le ministère des Armées ont réaffirmé leurs ambitions d'être leader sur l'ordinateur quantique via le programme PROQCIMA lancé en 2024 avec la coopération de 5 entreprises civiles. Ce programme vise à créer des prototypes destinés à des applications militaires et industrielles d'ici 2032. Néanmoins, la France lance son programme tardivement comparé aux États-Unis et à la Chine. En ce sens, cet amendement prévoit d'abonder en AE et en CP le programme PROQCIMA.

Le présent amendement prévoit donc de minorer d'un montant de 1 000 000 d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action n°08 : n° 65 : « Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » du programme n° 212 : « Soutien de la politique de défense », au profit de la sous-action n° 07-03 : « Études amont » de l'action n° 07 – « Prospective de défense » du programme n° 144 - « Environnement et prospective de la politique de défense ».